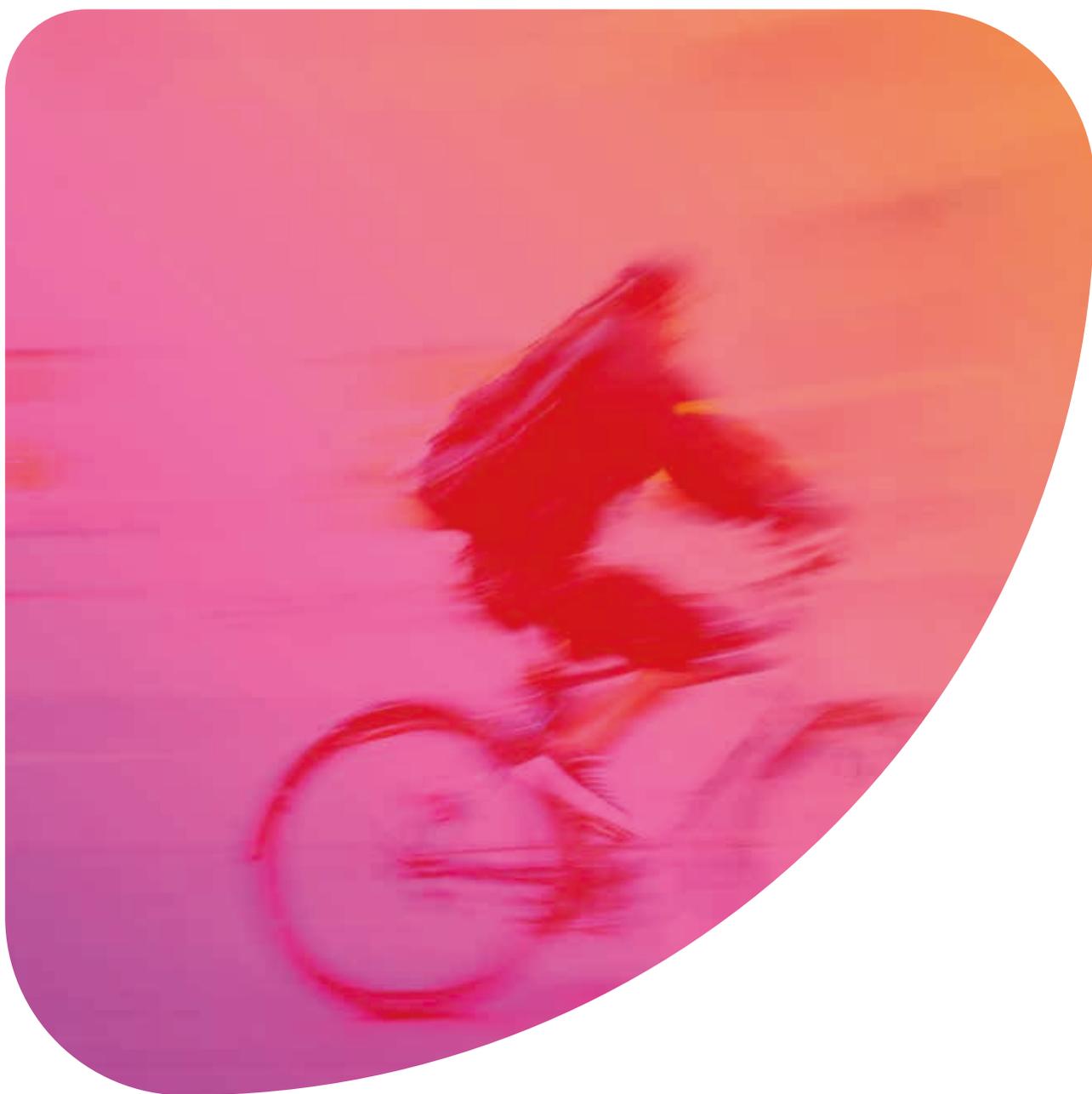


tisséo

PRO

Guide **vélo** pour réussir un plan de mobilité employeur



COMUTE.

POUR UNE MEILLEURE MOBILITÉ URBAINE



toulouse
métropole

PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL





(Collaborative Mobility Management
For Urban Traffic and Émissions)

Le programme CoMMUTE s'inscrit dans l'appel à projet européen "Actions Innovatrices Urbaines". Il vise à mettre en place des solutions de mobilité pour maîtriser et faciliter les déplacements sur la zone aéroportuaire et aéronautique, dans une agglomération en forte croissance démographique, avec 4 objectifs principaux :

- **Mobilité** : contenir la congestion sur les axes routiers donnant accès à la zone aéroportuaire.
- **Environnement** : préserver la qualité de l'air et la qualité de vie des habitants et employés de la zone aéroportuaire.
- **Attractivité économique** : maintenir une dynamique économique forte sur ce bassin d'emplois.
- **Pilotage** : mettre en place une gouvernance collaborative entre partenaires.

9 partenaires sont réunis : AFNOR, Aéroport Toulouse Blagnac, Airbus, ATR, Club Entreprises Réussir, Tisséo Collectivités, Toulouse Métropole, Safran et Sopra Stéria.

TISSÉO COLLECTIVITÉS (SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN), L'AUTORITÉ ORGANISATRICE DES MOBILITÉS REGROUPE LES REPRÉSENTANTS DES DIFFÉRENTES COLLECTIVITÉS LOCALES : TOULOUSE MÉTROPOLE, LE SICOVAL, LE SITPRT (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA RÉGION TOULOUSAIN) ET LE MURETAIN AGGLO.

Tisséo rassemble trois entités assurant la gestion du système de transport collectif de l'agglomération toulousaine :

- > **Tisséo Voyageurs** : l'exploitation, le développement, la commercialisation du service et la gestion du patrimoine.
- > **Tisséo Ingénierie** : l'étude et la construction de nouvelles infrastructures.
- > **Mobibus** : l'exploitation d'un service adapté aux personnes à mobilité réduite.

Sommaire

#01	Les avantages pour votre entreprise p. 4-5
#02	Exemples d'actions faciles à mettre en œuvre p. 6-7
#03	Les actions de Tisséo Collectivités en faveur du vélo p. 8-9
#04	Paroles de p. 10-11

Introduction

Si le vélo ne représente que 4% de part modale pour les trajets domicile-travail dans l'agglomération toulousaine (source : enquête ménage déplacements 2013), le potentiel de développement est bien là et il ne manque pas d'arguments :

- ➕ **pertinent** sur les courtes distances (33% des salariés résident à moins de 5 km de leur lieu de travail).
- ➕ **rapide** : la vitesse moyenne en ville est de 15 km/h à vélo et de 18 km/h en vélo à assistance électrique contre 14 km/h en voiture.
- ➖ **polluant** : l'usage du vélo n'émet pas de gaz à effets de serre et le cycliste y est moins exposé qu'un automobiliste confiné dans son véhicule.

Ce guide a pour vocation de vous aider à découvrir les bénéfices à en tirer en développant l'usage du vélo dans le cadre du plan d'actions de votre plan de mobilité employeur.



+ de réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos

Les entreprises mettant à la disposition gratuite de leurs salariés une flotte de vélos peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une réduction d'impôt.

Ce dispositif a pour objectif d'inciter les employeurs à développer les déplacements à vélo de leurs salariés.

Cette réduction d'impôt ne concerne que les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS).

(source : bofip.impots.gouv.fr)



SALARIÉS

- de frais de déplacements

Coût moyen pour un trajet de 10 km :

> 100 € à vélo,

> 1000 € en voiture citadine.

(Source Ademe)

+ Une meilleure santé :

- 7 km à vélo ou 30 min d'activité physique par jour baissent de 30% les risques de mortalité.
- Cela diminue la sédentarité, facteur majeur de maladies chroniques telles que l'obésité, le diabète, l'hypertension, certains cancers...
- De plus, cela contribue fortement à une meilleure estime de soi, à une plus grande efficacité, au bien-être psychologique et cognitif, et à diminuer le stress.

Les avantages pour votre entreprise



ENTREPRISE

– de foncier et de dépenses pour le stationnement

1 place de voiture = 6 emplacements vélos

Coût moyen d'investissement par emplacement :

- > Arceau extérieur : 120 €
- > En abri vélo : 820 €
- > Installation d'un accès sécurisé sur local existant : 100 €
- > En consigne collective (50 à 300 places) : de 1750 à 2000 €
- > En consigne individuelle (5 à 10 places) : 1000 à 2500 €

(Source : Guide "Coût des politiques vélos" - Club des Villes et Territoires Cyclables - Nov. 2020).

– d'absentéisme

-15 % chez les cyclistes/salariés utilisant un autre mode

+ de productivité

- + 6 à 9% pour un salarié sédentaire optant pour une activité physique régulière
- + 2,5 à 9,1% pour une entreprise encourageant ses salariés à pratiquer une activité sportive

#01

2 IDÉES POUR SENSIBILISER ET INFORMER



- > **Animations** d'information et sensibilisation à la pratique.
- > **Communiquer** sur la participation employeur aux abonnements et/ou Forfait Mobilités Durables.

2 IDÉES POUR INCITER VOS SALARIÉS À PRATIQUER LE VÉLO



- > **Mise à disposition** d'une flotte de vélos d'entreprise (déplacements pro, trajet domicile-travail,...).
- > **Achat groupé** de vélos et matériel accessoires (casques, antivol,...).

2 IDÉES POUR SOUTENIR VOS COLLABORATEURS SE DÉPLAÇANT EN VÉLO



- > **Aménagement** de vestiaires, casiers, douches, ...
- > **Autorisation** du rechargement des batteries de VAE sur le lieu de travail.

3 IDÉES POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES



- > **Distribution** de kit de sécurité et de protection (éclairage et écarteur de danger, casque, gilet fluo, ...).
- > **Formation** à la circulation à vélo en milieu urbain.
- > **Atelier** d'entretien et/ou marquage Bicycode.

Exemples d'actions faciles à mettre en œuvre

Pré-requis : diagnostiquer les aménagements d'accès et de cheminement sur le site de l'entreprise, ou de stationnement sécurisé et protégé, et des itinéraires cyclables menant à l'entreprise.

#02

LE STATIONNEMENT, UNE DES CLEFS POUR INCITER À LA PRATIQUE DU VÉLO !

.....

- Le stationnement des vélos doit être couvert, à l'abri des intempéries
- Proche des entrées principales
- Sécurisant et sécurisé (arceaux permettant une bonne accroche fixe du vélo par le cadre, ou équipés d'un système de contrôle d'accès et/ou situés à proximité immédiate des lieux de passages)

LES PARCS À VÉLOS DE TISSÉO



Les parcs à vélos sont des abris (couverts et fermés) avec accès contrôlé et gratuits pour les abonnés Tisséo, situés aux abords des lignes de métro.

- Pour accéder à l'un des parcs à vélos, c'est simple : pour les abonnés, titulaires de la carte Pastel, rendez-vous en agence commerciale, pour faire charger sur votre carte l'abonnement (gratuit) à ce service, ou sur le site Internet via l'e-agence : tisseo.fr
- Ⓐ • **Ligne A** : Argoulets (50 places) / Arènes (20 places) / Balma-Gramont (54 places) / Basso Cambo (48 places)
- Ⓑ • **Ligne B** : Borderouge (100 places) / Ramonville (60 places) / Université Paul Sabatier (60 places)

Un parc à vélos de 80 places est aussi accessible par abonnement spécifique à la Station V de Labège, située au 61 Rue Pierre et Marie Curie à Labège (à 200 m de la halte SNCF Labège-Innopole) / 05 61 75 80 80

mdmc@maisonduvelotoulouse.com

L'EMBARQUEMENT DES VÉLOS À BORD DU MÉTRO OU DU TRAM



- **Bus et Métro** : l'embarquement est interdit, sauf vélo pliant/plié dans la mesure où cela n'engendre pas de gêne auprès des autres voyageurs.
- **Tram** : l'embarquement est autorisé en dehors des heures de pointe (en semaine de 7h à 9h et de 16h à 19h).

QUI FAIT QUOI SUR LE TERRITOIRE ?

TISSÉO COLLECTIVITÉS :

- Intermodalité Vélo + Transports en commun (Bus, Métro, Tram).
- Coordinateur de l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération.
- Attributaire de marchés publics de services vélos et d'actions de sensibilisation à la pratique du vélo.
- Équipement des P+R en parcs à vélos.
- Embarquement des vélos à bord (sous certaines conditions).

COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS :

- Réseaux cyclables.
- Services de location.
- Vélo-école.
- Ateliers de réparation.

RÉGION OCCITANIE :

- Action principale en faveur de l'intermodalité train + vélo : embarquement des vélos dans les TER.
- Création de parcs à vélos en gares et de la Vélo-station de la gare de Toulouse-Matabiau.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE :

- Aménagement de réseaux cyclables touristiques (voies vertes du Canal du Midi et canal latéral à la Garonne).
- Soutien au territoire pour ses aménagements cyclables locaux.

Les actions de Tisséo Collectivités en faveur du vélo

Tisséo Collectivités met en place des actions visant à développer l'usage du vélo, particulièrement dans le domaine des déplacements domicile-travail, par :

- l'accompagnement au développement de l'usage du vélo au sein des établissements en démarche de plan de mobilité, en partenariat avec la Maison du Vélo,
- des services de location longue durée de vélos, d'ateliers de réparation, d'informations et de prévention à la Station V de Labège, et également de vélo-école sur la zone aéroportuaire dans le cadre du projet COMMUTE,
- des ateliers vélos au sein des établissements dans le cadre des Trophées Écomobilité et dans le cadre du partenariat avec la Maison du Vélo Toulouse.

#03



SAFRAN, EN PLAN DE MOBILITÉ DEPUIS 2014.



La société SAFRAN est un partenaire privé du projet européen COMMUTE. Les salariés de SAFRAN et utilisateurs réguliers du vélo pour leurs déplacements domicile-travail, nous donnent leur ressenti sur ce mode de déplacement :

“

Le vélo est mon mode de déplacement régulier pour mes trajets domicile-travail depuis bientôt 4 ans. Si je devais citer trois 3 avantages pour convaincre mes collègues de passer au vélo, je dirais la rapidité, le temps de transport toujours identique (car pas d'aléas dus aux bouchons...), et que cela permet de limiter mon empreinte carbone tout en ayant une bonne hygiène de vie.

Mais il est vrai que les aménagements proposés par mon employeur ont eu une influence sur mon choix et sont à mon sens indispensables pour inciter à l'usage du vélo : le parc de stationnement sécurisé (adapté avec arceaux et abrité) et son accès facile (porte automatique, pente), la disponibilité de casiers et de douches. Je parcours quotidiennement 10 km aller-retour pour mon trajet domicile-travail, pour un temps de trajet de 30 minutes.

La sécurité étant primordiale, je me suis équipé d'un casque, d'un bon éclairage et j'emprunte au maximum un parcours cyclable protégé (même si plus long).”

“

Depuis un an, je me déplace régulièrement à vélo pour me rendre sur mon lieu de travail. Ce qui fait que je suis conquis, c'est la maîtrise de la durée de mes déplacements, que c'est bon pour ma santé morale et physique et que je peux prendre une bonne douche chaude en arrivant au bureau.

Les aménagements indispensables sur le lieu de travail sont les vestiaires et les douches, les casiers de rangement pour les affaires personnelles, ainsi qu'un parking à vélos protégé et sécurisé.

J'effectue les 20 km qui séparent mon domicile de mon lieux de travail en vélo à assistance électrique (soit environ 8500 km par an) pour un temps de parcours de 45 à 50 minutes en fonction de la météo.

Pour ma sécurité, je suis équipé de vêtements fluos et d'un casque fluo, de lumières rechargeables clipsables sur ma tenue et sur le casque en plus du bon éclairage monté sur mon vélo. J'ai également un rétroviseur sur le guidon.”

Paroles de...

AIRBUS, EN PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR DEPUIS 2001, PARTENAIRE PRIVÉ DU PROJET EUROPÉEN COMMUTE

26 948 salariés

“

Nous avons inscrit le vélo dans notre plan de mobilité employeur dès le démarrage de nos comités de pilotage mobilité en 2011.

Depuis 2018, suite aux résultats de notre enquête mobilité, nous avons donné un boost supplémentaire en enclenchant un grand projet d'investissement en pistes cyclables et conditions d'accueil pour les cyclistes : création de pistes cyclables, création de parcs à vélos, installation d'arceaux vélos, création de vestiaires, de douches.

Nous organisons également des ateliers pour l'entretien des vélos de nos cyclistes. À l'occasion du projet COMMUTE, nous avons également participé à des événements tels que la "journée vélo" et "2 roues, brillez".

À ce jour, nous n'avons pas de référent vélo officiel mais une "communauté vélo" dans laquelle des salariés sont très impliqués et sur laquelle nous nous appuyons. Grâce aux actions de notre plan de mobilité, nous avons noté une augmentation des cyclistes de 6% entre 2012 et 2018, 11% des participants à notre enquête mobilité ayant répondu qu'ils se déplaçaient à vélo.”

#04

LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES, C'EST QUOI ?

Le forfait mobilités durables (FMD) donne la possibilité aux employeurs de prendre en charge les frais de déplacement de leurs salariés pour le trajet domicile-travail, effectué à vélo ou en covoiturage (conducteur ou passager), ou avec d'autres services de mobilité partagée.

Pour le secteur privé :

- > Le forfait mobilités durables est facultatif et concerne l'ensemble des salariés ;
- > le FMD est exonéré de charges sociales et d'impôts jusqu'à 400* euros par an et par salarié ;
- > l'employeur décide du mode de contrôle (justificatifs, attestation sur l'honneur, etc...);
- > sur le principe des "chèques déjeuner", l'indemnité pourra être proposée par le biais de "titres mobilité" utilisables chez des prestataires agréés (station-service, réparateur de vélos, plateformes de covoiturage, etc...);
- > le FMD est cumulable avec la prise en charge des abonnements en transport en commun ou de service public de location de vélo dans la limite de 400* euros par an.

**Plafond porté à 500 euros dans le Projet de Loi de Finances 2021.*

Source :

Décret no 2020-541 du 9 mai 2020 relatif au "forfait mobilités durables".

Pour le secteur public :

- > Le forfait mobilités durables est destiné aux agents publics utilisant au moins 100 jours par an (modulé selon le temps de travail) le vélo (électrique ou non) ou le covoiturage pour leurs trajets domicile-travail ;
- > le FMD leur est versé sous forme d'une indemnité forfaitaire de 200 euros par an exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux ;
- > le FMD n'est pas cumulable avec la prise en charge des frais d'abonnement en transport public ou de service public de location de vélo ;
- > les agents bénéficiant d'un logement de fonction sur le lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport gratuit fourni par l'employeur, ne peuvent en bénéficier ;
- > la demande se fait par déclaration de l'agent au plus tard le 31 décembre.

Sources :

- *Décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du "forfait mobilités durables" dans la fonction publique de l'État.*
- *Arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543.*
- *Décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du "forfait mobilités durables" dans la fonction publique territoriale*
- *Décret n° 2020-1554 du 9 décembre 2020 relatif au versement du "forfait mobilités durables" dans les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux.*

ZOOM : LES SERVICES VÉLOS DE LA ZONE AÉROPORTUAIRE !

C'est dans le cadre du projet COMMUTE, que Tisséo Collectivités a déployé sur la zone aéroportuaire un ensemble de services dédiés au vélo, pour une durée de 2 ans (jusqu'en octobre 2022) :

1) Location vélo :

mise en œuvre d'un service de location personnalisé de vélo en courte, moyenne ou longue durée (vélos mécaniques, vélos à assistance électrique, vélos cargo...).

Il existe 2 dispositifs :

- La location des vélos «Maison du Vélo» (tarification Maison du Vélo / vélos pliants, musculaires, VAE, cargo / Courte, moyenne et longue durée mais non reconductible / 50 à 100 vélos) ;
- La location en appui avec des vélocistes partenaires comme Cyclable et 2 Roues Vertes (tarification au plus proche de celle de la Maison du Vélo / vélo adapté / temps de location adapté mais limité / possibilité de racheter le vélo loué à un tarif préférentiel)

2) Ateliers de réparation :

déploiement d'une structure itinérante pour proposer des ateliers de réparation vélo (y compris à assistance électrique), informations et conseils sur les itinéraires cyclables, conseils à la mobilité/prévention, conseils en achat de vélos, conseils en équipements de sécurité.

Une intervention sur 5 sites géographiques autour de l'aéroport Toulouse-Blagnac avec 2 à 3 ateliers par semaine.

3) Vélo-école et prévention :

mise en place de formations pratiques et théoriques à l'usage du vélo, sensibilisation à la prévention et à la sécurité routière, informations sur les itinéraires cyclables, conseils sur les équipements (portage, sécurité, intempéries, saisonnalité).

- 24 formations théoriques en salle, accessibles aux salariés des entreprises accueillantes.
- 46 formations pratiques en situation réelle, accessibles aux salariés des entreprises accueillantes.
- Formation en ligne possible avec 50 connectés sur inscription pour les salariés de toutes les entreprises ciblées.

C'est la Maison du vélo de Toulouse qui s'est vu confier le déploiement opérationnel de ces services accessibles par les entreprises en démarche de plan de mobilité employeur et leurs salariés.

Infos et renseignements :

maisonduvelotoulouse.com/ilovelo

Informations pratiques & contacts

Le site de Tisséo Collectivités :

tisseo-collectivites.fr

**Le service de conseil en mobilité
entreprise de Tisséo Collectivités :**

contact.planmobilite@tisseo.fr
ou 05 67 77 80 80

La plateforme collaborative :

pde.tisseo.fr

